

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau
COMMUNE DE HERRLISHEIM

Liste des délibérations

Examinées lors de la séance du conseil municipal du jeudi 25 avril 2024

Date de publication : 03 mai 2024

n° délibération	Objet de la délibération	vote de l'assemblée
Procès-verbal du 21/02/2024	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Adoptée à l'unanimité
2024-017 IVP51	Installation d'un nouveau conseiller municipal	Pas de vote : le conseil prend acte
2024-018 DP32	Vente de terrains en vue de la réalisation d'une résidence pour les seniors	Adoptée à la majorité (dont 2 abstentions)
2024-019 DP32	Vente d'un délaissé de voirie au profit des conjoints Schiess	Adoptée à l'unanimité
2024-020 FL71	Mise à jour des méthodes d'amortissement	Adoptée à l'unanimité
2024-021 FL75	Subvention à l'association Stolpersteine 67	Adoptée à la majorité (dont 1 abstention)
2024-022 ENS81	Service périscolaire, mise à jour du règlement intérieur	Adoptée à l'unanimité
2024-023 FL710	Tickets sport et loisirs, mise à jour des tarifs	Adoptée à l'unanimité
2024-024 FL710	Ecole de musique et de danse, mise à jour des tarifs	Adoptée à la majorité (3 contre)
2024-025 FL710	Salles municipales, mise à jour des tarifs	Adoptée à l'unanimité
2024-026 ENV88	Convention de mise à disposition de la maison forestière de Weitbruch	Adoptée à l'unanimité
2024-027 CLT89	Convention d'objectifs et de moyens avec l'ASC Saint-Arbogast	Adoptée à la majorité (dont 1 abstention)
2024-028 CP11	Délégations au maire en matière de marchés publics	Pas de vote : le conseil prend acte
2024-029 DP31	Exercice du droit de préemption	Pas de vote : le conseil prend acte

La réforme des règles de publicité impose qu'à compter du 01.07.2022 la publicité des actes sous forme électronique doit obligatoirement se faire sur le site de la commune, conformément à l'article L.2121-25 du CGCT. « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».